

PRÉFECTURE DU CANTAL

3<sup>ème</sup> Division.  
3<sup>ème</sup> Bureau.

Commission d'Incorporation des Etrangers.

Séance du 7 Décembre 1943.

La Commission d'incorporation des Etrangers s'est réunie à la Préfecture, le mardi 7 Décembre 1943, à 11 Heures, sous la présidence de M. GARDAC, Chef de Division à la Préfecture, remplaçant M. le Secrétaire Général empêché.

Etaient présents:

- M. BENTAJOU, inspecteur du Travail.
- M. CANIVENC, Directeur de l'Office départemental du Travail.
- M. COMBES, Commissaire Principal aux Renseignements Généraux.
- M. LEON, représentant du Service de la Main d'Œuvre étrangère.
- M. le Docteur GERBET, Médecin- inspecteur des Centres de Reclassement.

La Commission homologue l'incorporation des 27 étrangers dont les noms suivent/

Groupe.

417<sup>ème</sup> Gr.

Stat-civil.

- ! LORO Cano Sébastien, né le 6-9-1909 à Pennaroya- Cordoba.
- ! SEBASTIAN Para Emiliano ,né le 14-11-1919 à La Senia-Terra gona.
- ! GARCIA Sesma Mariano, né le 27-7-1913 à Santander.
- ! SERRAN Riera Manuel, né le 19-11-1917 à Barcelone.
- ! CATALAN Torrés Juan, né le 13-10-1910 à Barcelone.
- ! LIBARA Enrique Antonio, né le 4-9-1910 à Bilbao.
- ! GOMEZ Moyes Eugenio, né le 21-9-1907 à Granada.
- ! STARAZELSKI Albert, né le 4-9-1919 au Caire.
- ! PIESZYKOWSKI Roman, né le 8-2- 1923 à Sierzeno-Pologne.
- ! LOPEZ Ledrano Daniel, né le 26-2- 1916 à Madrid.
- ! VALLE-Gomez Thomas, né le 17-2-1910 à Madrid.
- ! JARA-Chana Rodriguez Feliciano, né le 20-10-1899 à Burgos.

431<sup>ème</sup> Gr.

- ! CRUZ Fernandez José, né le 24-2-1919 à Carthagène-Murcie.
- ! HEBACHE Fernandes Miguel , né le 3-3- 1910 à Ostorio-Jean.
- ! ARROYO Rubio Juan, né le 4-8-1912 à Pozoblanco- Cordeno.
- ! PALAPAYUE Gutierrez Francisco, né le 9-11-1904 à Bilbao.
- ! ASUNCION Larucate José, né le 21-10-1907 à Madrid.
- ! BEIRA Fernandez miguel, né le 22-2-1910 à Ars-Corogne.
- ! AGUIRRE Garcia José, né le 11-3-1924 à Bilbao.
- ! MORENO Mora Geronimo, né le 14-3-1907 à Madrid.
- ! BALLESTEROS Perez Fernando, né le 13-2-1913 à Suentalbilla-Albacete.
- ! JODAR Soriano Manuel, né le 14-4-1892 à Lazaron-Murice.

401<sup>ème</sup> Gr.

- ! MARTINEZ Garcia Lorenzo, né le (Auté au 651 à Brive).
- ! BARDINIA Sestio Raphaël, né le 30-4-1897 à La Fresneda.
- ! BALLESTEROS Feliciano, né le 22-6-1905 à Albadalga.
- ! LANCARAS Navarro Angel, né le 7-II-1911 à Terruel.
- ! LAMARAS Navarro José, né le 10-12-1910 à Calanda.

.....



PRÉFECTURE DU CANTAL



-2-

Réforme.

Est reconnu inapte définitif et réformé le nommé ALVAREZ Gonzales Enrique, asilé espagnol, demeurant à Aurillac 78- Bd. Jean-Jaurès, atteint de crises épileptiformes.

Libérations.

Sont libérés comme remplissant les conditions requises prévues par la circulaire N°13 du 28 Novembre 1941 les nommés:

KOZLOWIECZ Icek, polonais, mobilisé du 12 Février 1940 au 6 Septembre 1940 qui se retire à Castelmaignan (Tarn-et-Garonne).

JOZSEFI Karl, ex- autrichien, mobilisé du 21 Novembre 1939 au 22 Septembre 1940 ( Campagnes: en Algérie du 21 Novembre 1939 au 15 Janvier 1940 et au Maroc du 15 Janvier 1940 au 22 Septembre 1940.

Se retire à Dejou Commune d'Arpajon-sur-Cère.

Sont également libérés comme ayant obtenu de rentrer définitivement dans leur pays d'origine, le ressortissant belge S'JONGERS Leopold, rapatrié à Bruxelles, et les espagnols:

~~Donato~~ Adriatico, né le 1er Septembre 1914 et

~~Julien~~ Pedro, né le 29 Juillet 1915

tous trois du 41<sup>ème</sup> Groupe de travailleurs étrangers.

Les demandes présentées par les polonais BOJARSKI et TURNAU sont ajournées pour complément d'information.

Les membres de la Commission procèdent ensuite à un échange de vues sur les prélèvements massifs opérés par le C.G.I.M.O. dans les groupes de travailleurs étrangers. Ils sont unanimes à constater que l'efficacité de ces prélèvements, ne sera réelle que tout autant qu'une surveillance sera ordonnée afin d'éviter la désertion en masse des travailleurs affectés aux entreprises de la zone nord.

Ils émettent le vœu que les fiches d'identité des T.E. n'aient qu'une validité limitée, afin qu'un contrôle régulier puisse être effectué. Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Le Président,



*C. J. Ruy*